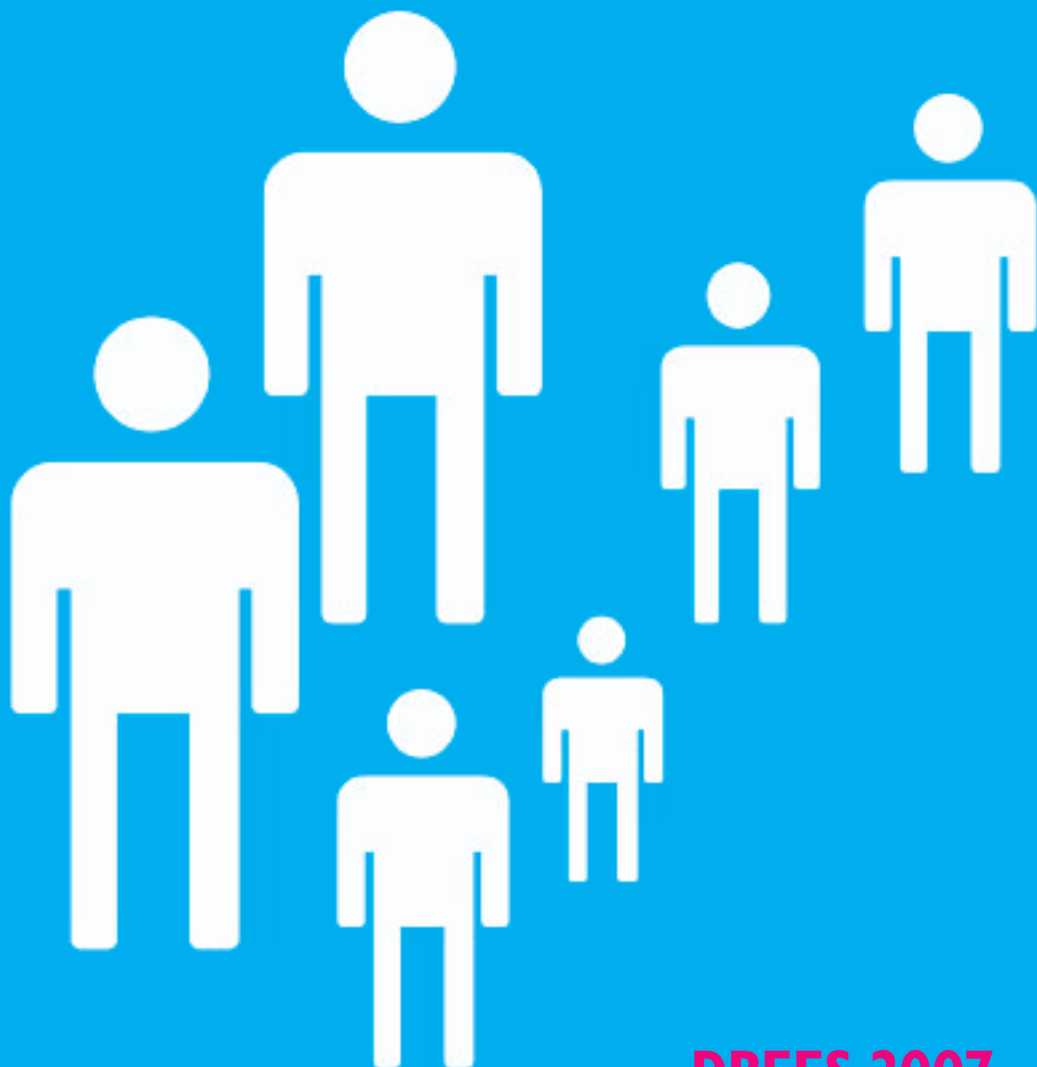




Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

> Cahier des cartes

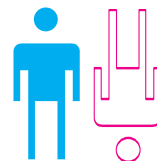


DREES 2007

> Carte A

Lien avec le répondant

- 01 Répondant.
- 02 Conjoint du répondant.
- 03 Enfant du répondant et de son conjoint.
- 04 Enfant du répondant seul.
- 05 Enfant du conjoint du répondant seul.
- 06 Enfant en tutelle.
- 07 Enfant en placement familial au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sans lien de parenté avec le répondant ou son conjoint.
- 08 Petit-enfant du répondant ou de son conjoint (petit-fils, petite fille).
- 09 Gendre, bru du répondant ou de son conjoint.
- 10 Parents (mère, père, beau-père, belle-mère) du répondant.
- 11 Parents (mère, père, beau-père, belle-mère) du conjoint du répondant.
- 12 Grands-parents ou arrière-grands-parents du répondant.
- 13 Grands-parents ou arrière-grands-parents du conjoint du répondant.
- 14 Frère(s) ou sœur(s) du répondant ou de son conjoint.
- 15 Autre personne de la famille du répondant ou de son conjoint : neveu, nièce, cousin, cousine, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante.
- 16 Ami du répondant ou de son conjoint.
- 17 Pensionnaire, sous-locataire, logeur.



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

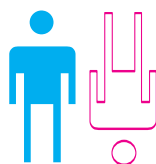
K

L

> Carte B

Raisons de l'arrêt de l'activité professionnelle

- 1 Le travail ne plaisait pas.
- 2 Revenus du ménage insuffisants pour faire garder votre (vos) enfant(s).
- 3 Horaires de travail trop contraignants.
- 4 Temps de trajet domicile/travail trop long.
- 5 Pas d'emploi trouvé.
- 6 Souhait de s'occuper de votre (vos) enfant(s).
- 7 Aucun mode d'accueil adéquat trouvé.
- 8 S'occuper soi-même des enfants est plus intéressant financièrement.
- 9 Autre.



> Carte C

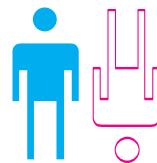
Proximité familiale

Fréquence des gardes effectuées par le(s) membre(s) de la famille

- 1 Jamais.
- 2 Occasionnellement (au moins une fois par mois).
- 3 Assez souvent.
- 4 Très souvent (au moins une fois par semaine).

Motif

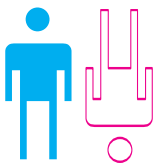
- 1 Dépannage pendant la semaine.
- 2 Organisation régulière de la garde de l'enfant (exemple : un mercredi sur deux).
- 3 Pour les vacances ou les week-ends.



> Carte D

Circonstances engendrant des difficultés pour la garde de l'enfant

- 1 Des circonstances liées à l'organisation de votre temps de travail ou de celui de votre conjoint (heures supplémentaires, déplacements...).
- 2 Lorsque vous rencontrez des problèmes de transport.
- 3 Pour faire des courses.
- 4 Pour faire des démarches administratives.
- 5 Pour pratiquer une activité physique, sportive, culturelle ou religieuse.
- 6 Pour vous occuper de vos affaires personnelles.
- 7 Lorsque l'enfant est malade.
- 8 Lorsque vous ou votre conjoint êtes malade.
- 9 Lorsque la personne ou l'organisme qui assure la garde de l'enfant n'est pas disponible ou malade.
- 10 Autres.



> Carte E

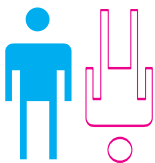
Intervenants assurant la garde de l'enfant

- 01 Père seul.
- 02 Mère seule.
- 03 Père et mère.
- 04 Père et belle-mère.
- 05 Mère et beau-père.
- 06 Tuteur légal.
- 07 Beau-père seul.
- 08 Belle-mère seule.
- 09 Grands-parents ou arrière-grands-parents maternels.
- 10 Grands-parents ou arrière-grands-parents paternels.
- 11 Oncle(s), tante(s).
- 12 Frère(s), sœur(s), demi-frère(s), demi-sœur(s).
- 13 Autres membres de la famille.
- 14 Assistante maternelle agréée.
- 15 Assistante maternelle non agréée, nourrice/garde d'enfant à l'extérieur du domicile (y. c. non déclarée, au noir).
- 16 Garde d'enfant au domicile du répondant (garde simple).
- 17 Garde d'enfant en garde partagée entre le domicile du répondant et celui d'une autre famille.
- 18 Travailleuse familiale, aide ménagère.
- 19 Au pair.
- 20 Baby-sitter.
- 21 Ami, voisin.
- 22 Autre personne extérieure à la famille.
- 23 École maternelle publique.
- 24 École maternelle privée.
- 25 École primaire publique.
- 26 École primaire privée.
- 27 Crèche collective, mini-crèche.
- 28 Crèche d'entreprise, de personnel.
- 29 Crèche parentale.
- 30 Crèche familiale.
- 31 Halte-garderie.
- 32 Jardin d'enfants.
- 33 Garderie périscolaire, étude du soir.
- 34 Centre aéré, centre de loisir.
- 35 Professeur particulier (y compris étudiants), aide aux devoirs.
- 36 Centre d'activités culturelles et sportives, maison des jeunes et de la culture (MJC), centre socioculturel, centre d'activité religieuse.
- 37 Établissements spécialisés (enfants handicapés etc.) ou intervenant médical ou paramédical (psychologue, orthophoniste, etc.).
- 38 Transports en commun, bus de ramassage.
- 39 L'enfant est seul.

> Carte F

Frais annexes à la garde

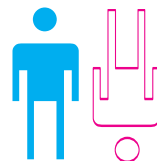
- 1 Restauration de l'employé.
- 2 Restauration de l'enfant.
- 3 Frais de transports.
- 4 Frais de garde périscolaire pour un autre enfant.
- 5 Frais d'entretien, y compris couches.
- 6 Autres.



> Carte G

Coût de la garde pour tous les enfants de moins de 7,5 ans (nés après le 01/05/2000)

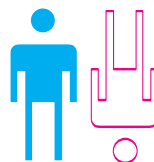
- 01 Pas de frais.
- 02 Moins de 15 euros (moins de 100 francs).
- 03 De 15 euros à moins de 30 euros (de 100 francs à moins de 200 francs).
- 04 De 30 euros à moins de 60 euros (de 200 francs à moins de 400 francs).
- 05 De 60 euros à moins de 90 euros (de 400 francs à moins de 600 francs).
- 06 De 90 euros à moins de 120 euros (de 600 francs à moins de 800 francs).
- 07 De 120 euros à moins de 150 euros (de 800 francs à moins de 1 000 francs).
- 08 De 150 euros à moins de 200 euros (de 1 000 francs à moins de 1 300 francs).
- 09 De 200 euros à moins de 250 euros (de 1 300 francs à moins de 1 600 francs).
- 10 De 250 euros à moins de 300 euros (de 1 600 francs à moins de 2 000 francs).
- 11 De 300 euros à moins de 400 euros (de 2 000 francs à moins de 2 600 francs).
- 12 De 400 euros à moins de 500 euros (de 2 600 francs à moins de 3 300 francs).
- 13 De 500 euros à moins de 600 euros (de 3 300 francs à moins de 3 900 francs).
- 14 600 euros et plus (3 900 francs et plus).



> Carte H

Montant mensuel des revenus du ménage

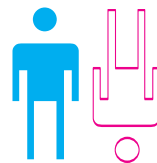
- 01 À moins de 400 euros (à moins de 2 600 francs).
- 02 De 400 euros à moins de 600 euros (de 2 600 francs à moins de 3 900 francs).
- 03 De 600 euros à moins de 800 euros (de 3 900 francs à moins de 5 200 francs).
- 04 De 800 euros à moins de 1 000 euros (de 5 200 francs à moins de 6 600 francs).
- 05 De 1 000 euros à moins de 1 200 euros (de 6 600 francs à moins de 7 900 francs).
- 06 De 1 200 euros à moins de 1 500 euros (de 7 900 francs à moins de 9 800 francs).
- 07 De 1 500 euros à moins de 1 800 euros (de 9 800 francs à moins de 11 800 francs).
- 08 De 1 800 euros à moins de 2 000 euros (de 11 800 francs à moins de 13 100 francs).
- 09 De 2 000 euros à moins de 2 500 euros (de 13 100 francs à moins de 16 400 francs).
- 10 De 2 500 euros à moins de 3 000 euros (de 16 400 francs à moins de 19 700 francs).
- 11 De 3 000 euros à moins de 4 000 euros (de 19 700 francs à moins de 26 200 francs).
- 12 De 4 000 euros à moins de 6 000 euros (de 26 200 francs à moins de 39 400 francs).
- 13 De 6 000 euros à moins de 10 000 euros (de 39 400 francs à moins de 65 600 francs).
- 14 10 000 euros ou plus (65 600 francs ou plus).



> Carte I

Allocations perçues

- 1 Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle (AFEAMA).
- 2 Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)?
- 3 Allocation de Présence Parentale (APP)?
- 4 Aide municipale pour la garde de votre (vos) enfant(s)?
- 5 Aide du Comité d'entreprise pour la garde de votre (vos) enfant(s).
- 6 Chèque emploi service universel en partie préfinancé par l'employeur (CESU).
- 7 Autre.
- 8 Aucune.



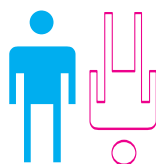
> Carte J

Caractéristiques des modes garde

Ce mode de garde...

La crèche/L'assistante maternelle chez qui l'enfant est gardé
La nounou au domicile des parents/Les parents de l'enfant

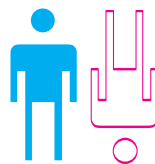
- 1 Respecte le rythme de l'enfant (temps de sieste, heure des repas...)?
- 2 Contribue à l'éveil de l'enfant?
- 3 Apprend à l'enfant à vivre en collectivité?
- 4 Assure une garde par des professionnels compétents?
- 5 Garantit la sécurité de l'enfant?
- 6 Garantit que l'enfant est gardé dans de bonnes conditions d'hygiène?
- 7 Garantit le bien-être affectif de l'enfant?
- 8 À un nombre d'intervenants suffisant par rapport au nombre d'enfants?
- 9 Permet à l'enfant d'être gardé par quelqu'un d'autre que ses parents et d'apprendre l'autonomie?
- 10 Expose particulièrement l'enfant aux maladies?
- 11 À un environnement adapté à l'enfant (jeux, pas d'objets dangereux...)?
- 12 Prépare bien l'enfant à l'entrée à l'école maternelle?



> Carte K

Satisfaction concernant le mode d'accueil

- 01 Pleinement satisfait(e).
- 02 Assez satisfait(e).
- 03 Moyennement satisfait(e).
- 04 Pas du tout satisfait(e).



> Carte L

Raisons des choix de mode d'accueil

- 01 Horaires d'ouverture convenables.
- 02 Horaires d'ouverture souples ou flexibles.
- 03 Proximité au domicile.
- 04 Proximité au lieu de travail ou de celui du conjoint.
- 05 Proximité à un autre mode d'accueil de l'enfant.
- 06 Proximité à un mode d'accueil des frères ou sœurs de l'enfant.
- 07 Peu cher.
- 08 Pas d'autres solutions disponibles.
- 09 Développe la relation, le lien affectif avec l'enfant.
- 10 Épanouissant pour l'enfant (éveil, action pédagogique et éducative).
- 11 Contact avec d'autres enfants du même âge (socialisation).
- 12 Apprentissage de l'autonomie.
- 13 Respect du rythme de l'enfant : intervenant plus disponible pour l'enfant, davantage attention, plus de temps accordé à l'enfant.
- 14 Confiance dans l'intervenant.
- 15 Intervenant qualifié, compétent, professionnel.
- 16 Autres enfants du ménage sont déjà pris en charge par ce mode d'accueil.
- 17 Mode de garde satisfaisant pour le(s) frère(s) et/ou la(es) sœur(s) aîné(s).
- 18 Adapté à l'âge de l'enfant.
- 19 Adapté à l'état de santé ou au handicap de l'enfant.
- 20 Choix de l'enfant.
- 21 Sécurité garantie par les conditions d'accueil.
- 22 Raisons sanitaires, d'hygiène.
- 23 Autre.

